

LE GUNS'TRAIL DUO par le SEBSPEHLERTEAMTRAIL

RÈGLEMENT OFFICIEL

Article 1 – Organisation

Le Guns'Trail Duo est organisé par l'association SebSpehlerTeamTrail le samedi 5 décembre 2026 à Gunsbach (Haut-Rhin).

Le départ sera donné à 13h30.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des participants.

Article 2 – Épreuve

Course nature trail de 15 km avec 590 m de D+.

L'épreuve se dispute exclusivement en duo.

Chaque équipe est composée de deux coureuses, coureurs ou mixte qui doivent rester ensemble durant toute la durée de la course.

Article 3 – Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux personnes âgées de 18 ans révolus le jour de la course.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant devra présenter :

- une licence FFA valide à la date de l'épreuve ou
- un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de douze mois à la date de la course.

Aucune inscription ne sera validée sans justificatif conforme.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions s'effectuent exclusivement en ligne via la plateforme Strayde <https://www.strayde.com>

Le montant de l'engagement est fixé à 20 € par participant.

Le nombre de participants est limité à 360 coureurs, soit 180 équipes.

Toute inscription est personnelle et définitive.

Les transferts ou reventes de dossards ne sont autorisés qu'avec l'accord de l'organisateur.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

Article 5 – Retrait des dossards

Les dossards seront remis :

Jeudi 3 décembre de 17h00 à 19h30 au magasin Décathlon Colmar (16 rue E.Schwoerer)

Vendredi 4 décembre de 15h00 à 19h30 au magasin Décathlon Colmar,

Samedi 5 décembre de 10h00 à 13h00 sur le site de départ.

Une pièce d'identité pourra être demandée.

Le dossard devra être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Article 6 – Règles de course

Les deux membres du duo doivent franchir ensemble tous les points de contrôle ainsi que la ligne d'arrivée.

Le temps officiel de l'équipe est celui du coureur possédant le dossard pucé.

L'écart maximal autorisé à l'arrivée entre les coureurs du même duo est fixé à 10 mètres.

Tout duo ne respectant pas cette règle pourra être pénalisé ou déclassé.

Toute assistance extérieure est interdite, sauf aux postes prévus par l'organisation.

Les bâtons sont autorisés.

Le respect du balisage est obligatoire.

Tout raccourci ou sortie volontaire du parcours entraînera la disqualification.

Article 7 – Matériel obligatoire

Chaque participant devra disposer :

- d'un téléphone portable chargé ;
- d'une réserve d'eau minimale de 500 ml.
- d'une couverture de survie est fortement recommandée.

L'organisation pourra effectuer des contrôles avant le départ ou pendant la course.

Article 8 – Sécurité

La sécurité est assurée par les bénévoles et les services de secours présents sur l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout participant dont l'état de santé paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

La barrière horaire est fixée à 17h00.

Tout concurrent doit porter assistance à une personne en difficulté et prévenir les secours dans les meilleurs délais.

Article 9 – Abandon

Tout abandon doit être signalé immédiatement à un membre de l'organisation.

Le dossard devra être remis à l'organisation.

En cas d'abandon d'un membre du duo, l'équipe entière est considérée comme abandonnée.

Article 10 – Respect de l'environnement

Le Guns'Trail Duo se déroule dans un environnement naturel sensible.

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours.

Les participants s'engagent à respecter les sentiers, la faune, la flore et les éventuelles propriétés privées traversées.

Tout manquement pourra entraîner une disqualification.

Article 11 – Classements et récompenses

Les récompenses seront attribuées aux :

Classement Duo Scratch :

1er duo

2e duo

3e duo

Classement Duo Féminin :

1er duo

2e duo

3e duo

Classement Duo Mixte :

1er duo

2e duo

3e duo

Article 12 – Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile.

Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Les autres participants sont invités à vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident couvrant la pratique de la course à pied en compétition.

Article 13 – Droit à l'image

Par leur inscription, les participants autorisent l'organisation ainsi que ses partenaires à utiliser les photographies, vidéos et interviews réalisées dans le cadre de l'événement sur tout support de communication, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Article 14 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées exclusivement à l'organisation de l'épreuve.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 15 – Acceptation du règlement

Toute inscription au Guns'Trail Duo implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Renseignements sur : infogunstrailduo@gmail.com